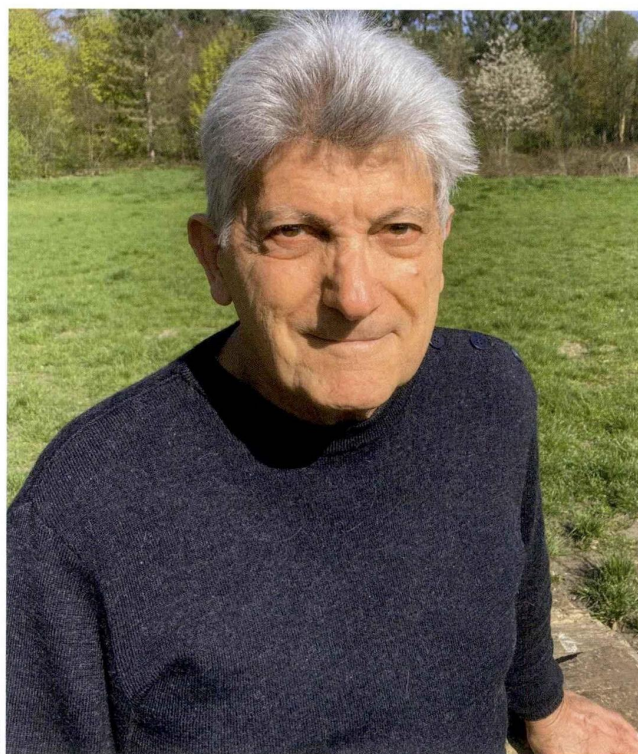




Réflexion



Bruno Magliulo Les prépas doivent évoluer

Bruno Magliulo, inspecteur d'académie honoraire, spécialiste de l'évolution du système éducatif, évoque les mutations à l'œuvre dans l'enseignement supérieur et leur impact sur les classes préparatoires. Propos recueillis par Virginie Leray

Les effectifs des CPGE (Classes préparatoires aux grandes écoles) affichent une érosion continue. Ces fleurons du système éducatif français sont-ils menacés ?

Bruno Magliulo : En effet, d'après les statistiques ministérielles, les CPGE enregistrent depuis quatre ans une baisse globale de leurs effectifs de 2% chaque année. Ce phénomène est plus fortement ressenti dans les prépas économiques et commerciales (-5% sur la période), moins dans les prépas scientifiques (-2%), alors que les prépas littéraires se maintiennent (+1%). De plus, cette tendance commence à impacter les grandes écoles, qui notent cette année une diminution globale de

8% des inscriptions à leurs concours post-CPGE. Reste que ces chiffres cachent de grandes disparités : si les prépas dites « de proximité », souvent localisées dans de petites villes, moins sélectives et plus ouvertes à la diversité sociale, souffrent d'une réelle désaffection qui a conduit à des fermetures, c'est loin d'être le cas pour les CPGE les plus élitistes, toujours très prisées.

Ce modèle aurait donc encore de beaux jours devant lui ?

B.M. : Oui, mais seulement pour une partie des prépas. La France a hérité de Napoléon 1^{er} un système d'enseignement supérieur long,

marqué par une dualité très forte : d'un côté, les filières universitaires « ouvertes » (non sélectives) formant le plus grand nombre, et de l'autre un enseignement supérieur « fermé » (sélectif), principalement composé par les grandes écoles et les CPGE qui y préparent, chargées de la formation des élites. La démocratisation de l'enseignement supérieur, en cours cette dernière décennie, va amener ce modèle à évoluer.

Quelles sont les causes de cet essoufflement ?

B.M. : Il y a des facteurs structurels comme la baisse de la démographie étudiante. Mais aussi la conjoncture



induite par la réforme du lycée général qui a réduit la proportion des bacheliers ayant suivi un enseignement de mathématiques au lycée. Le vivier de recrutement des CPGE scientifiques et économiques, pour lesquelles les mathématiques restent indispensables, a donc diminué. S'ajoute à cela la concurrence de plus en plus forte que les prépas subissent de la part d'autres voies permettant d'accéder aux grandes écoles : les procédures d'admission post-bac via les « prépas intégrées », mais aussi les « admissions parallèles » post-BTS, BUT et autres bachelors, les licences et doubles licences, les classes préparatoires universitaires (CPUGE), les cycles pluridisciplinaires d'études supérieures (CPES)... La multiplication de ces voies d'accès, qui permettent aux grandes écoles de diversifier les profils de leurs candidats, explique la désaffection dont souffrent les CPGE.

Les CPGE économiques et commerciales, les plus impactées, ont d'ailleurs essayé de se réformer en proposant des parcours allégés en maths...

B.M. : Pour les prépas économiques et commerciales (EC) – hormis pour les débouchés concernant certains métiers de la banque, de la finance et des assurances –, beaucoup plaident en faveur de parcours réduisant le volume horaire de mathématiques et leur niveau d'exigence, au profit de modules de spécialisation plus diversifiés. C'est dans ce but, et pour freiner la baisse de leurs effectifs, que le ministère avait annoncé un projet de réforme des prépas EC. Mais cette tentative, pourtant modeste, s'est heurtée à un réflexe corporatiste d'une majorité d'enseignants, conduisant le ministère à y renoncer. Il s'agit à mon avis d'une victoire à la Pyrrhus, car une réforme globale des CPGE me semble incontournable dans un avenir plus ou moins proche. En outre, il a été officiellement annoncé que si cette décre se prolonge, on continuera de fermer certaines CPGE, au nom de la rationalité de la gestion des fonds publics.

Le boom de l'enseignement supérieur privé ne contribue-t-il pas aussi à les fragiliser ?

B.M. : Incontestablement oui. Et ce d'autant que les labels qui permettent de hiérarchiser les grandes écoles sont encore peu lisibles aux yeux des familles. Ainsi, sur près de 600 grandes écoles recensées en France en 2023, moins de la moitié sont habilitées à délivrer le grade de master. Pourquoi ? Cette relative opacité permet à nombre d'établissements de se déclarer grandes écoles, tout en recrutant largement hors

« Une réforme globale des CPGE me semble incontournable dans un avenir plus ou moins proche. »

CPGE. Par ailleurs, les grandes écoles en général, et celles de statut privé en particulier, savent s'adapter aux besoins de formation professionnelle émergents, porteurs de perspectives d'emploi attractives, par exemple dans les métiers de la cybersécurité ou la sphère des influenceurs. Mais la concurrence vient aussi du secteur public, où s'amorce un rapprochement entre grandes écoles et universités, qui remet en cause la dualité jusqu'alors très marquée de notre système d'enseignement supérieur long.

Comment s'opère ce rapprochement ?

B.M. : À l'instar des grandes écoles, les universités ont introduit des procédures de régulation des flux à l'entrée, préfigurées par la création des IUT, il y a cinquante ans. Plus récemment, ce principe de sélection, qui fut longtemps une des marques de fabrique des grandes écoles, a été adopté par des universités comme Paris-Dauphine, et généralisé pour certaines filières comme les bilicences, les CPUGE ainsi que certains masters très cotés... Parallèlement, nombre de grandes écoles ont dû se rapprocher des universités pour délivrer le grade de master, d'où une présence accrue d'enseignants-chercheurs de statut universitaire

en leur sein. Ajoutez le fait que les universités proposent désormais un large éventail de formations professionnelles et multiplient les partenariats avec les grandes écoles. Une porosité s'installe donc petit à petit entre les cursus universitaires et ceux des prépas/grandes écoles, à l'image de ce qui prévaut dans le monde anglo-saxon.

Cela explique-t-il l'émergence des CPES (Cycles pluridisciplinaires d'études supérieures) qui ont fait l'objet d'une circulaire en janvier 2023 ?

B.M. : Il existe déjà une vingtaine de CPES et d'autres sont en cours de création. Ce sont des formations partenariales, reliant un lycée proposant un ou des cursus CPGE et une université. Accueillant des effectifs limités – sélectionnés sur dossier – et bien encadrés (de vingt à cinquante étudiants par promotion), ils réservent environ 40 % de leurs places aux meilleurs élèves boursiers de l'État. D'une durée de trois ans, offrant des programmes pluridisciplinaires, mais aussi des périodes de stages en milieu professionnel, les CPES conduisent à la délivrance du grade de licence et permettent de candidater dans des masters sélectifs ou dans une grande école, avec d'excellents taux de réussite. Ils concurrencent les CPGE telles que nous les connaissons aujourd'hui... mais leur offrent aussi des perspectives d'évolution intéressantes.

1. *Les grandes écoles – Une fabrique des élites – Mode d'emploi pour y accéder*, Bruno Magliulo, Éditions Fabert, 146 p., 2022.

➤ Savoir plus

Les CPGE de l'enseignement catholique sont également impactées par l'évolution du paysage de l'enseignement supérieur. Leurs effectifs affichent cette année une baisse globale de 5,5 %. RenaSup organise donc une journée sur les stratégies à engager pour améliorer l'attractivité des classes prépa, le mardi 27 juin prochain à Paris, à l'attention des chefs d'établissement et adjoints concernés. Bruno Magliulo y apportera son éclairage.

Inscriptions et informations :
v-borocco@enseignement-catholique.fr